

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du conseil communautaire du 02 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 juillet à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué le 25 juin 2025 s'est réuni en séance publique ordinaire au siège de la Communauté de communes sous la présidence de Monsieur Christian SIMON pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

| Commune                   | Prénom Nom                   | Présent | Absent | Donne pouvoir à   |
|---------------------------|------------------------------|---------|--------|-------------------|
| <b>AUSOIS</b>             | Stéphane BOYER               | X       |        |                   |
|                           | Maurice BODECHER             | X       |        |                   |
| <b>AVRIEUX</b>            | Jean-Marc BUTTARD            | X       |        |                   |
|                           | Christian SACCHI             | X       |        |                   |
| <b>BESSANS</b>            | Jérémy TRACQ                 |         | X      | Denise MELOT      |
|                           | Denise MELOT                 | X       |        |                   |
| <b>BONNEVAL-SUR-ARC</b>   | Marc KONAREFF                |         | X      |                   |
|                           | Léandre CHARRIER (suppléant) |         | X      |                   |
| <b>FOURNEAUX</b>          | François CHEMIN              | X       |        |                   |
|                           | Maryvonne ROBIN              | X       |        |                   |
| <b>LE FRENEY</b>          | Roland AVENIERE              |         | X      |                   |
|                           | Pierre VALLERIX (suppléant)  | X       |        |                   |
| <b>MODANE</b>             | Natacha BRENIER              | X       |        |                   |
|                           | Yann CHABOISSIER             | X       |        |                   |
|                           | Laurence PETINOT-GAGNIERE    |         | X      | Yann CHABOISSIER  |
|                           | Humberto FERNANDES           | X       |        |                   |
|                           | Thierry THEOLIER             | X       |        |                   |
|                           | Jean-Claude RAFFIN           | X       |        |                   |
|                           | Erica SANDFORD               | X       |        |                   |
|                           | Karin THEOLIER               | X       |        |                   |
|                           | Christian SIMON              | X       |        |                   |
| <b>SAINT-ANDRE</b>        | Christian CHIALE             |         | X      |                   |
|                           | Agnès BALZER                 |         | X      |                   |
| <b>VAL-CENIS</b>          | Jacques ARNOUX               | X       |        |                   |
|                           | Eric FELISIAK                | X       |        |                   |
|                           | Jacqueline MENARD            |         | X      | Jacques ARNOUX    |
|                           | Patrick BOIS                 | X       |        |                   |
|                           | Nathalie FURBEYRE            | X       |        |                   |
|                           | François CAMBERLIN           | X       |        |                   |
| <b>VILLARODIN BOURGET</b> | Gilles MARGUERON             |         | X      |                   |
|                           | Stéphane BECT                |         | X      | Jean-Marc BUTTARD |

Le quorum ayant été atteint, Monsieur le Président de séance ouvre la séance et propose d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Monsieur Jean-Marc BUTTARD est désigné secrétaire de séance.

## **Ordre du jour :**

### **1. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

#### **❖ Désignation secrétaire de séance**

Monsieur le Président de séance rappelle qu'au début de chaque séance, le Conseil communautaire nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (article L.2121-15 du CGCT par renvoi de l'article L.5211-1 du même code). Le président peut adjoindre à ce secrétaire un auxiliaire pris en dehors de l'assemblée, qui assiste aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le président pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la constatation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de la séance. Monsieur le Président propose de procéder par ordre alphabétique pour la désignation du secrétaire de séance et propose de nommer Monsieur Jean-Marc BUTTARD pour cette séance.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Désigne** Monsieur Jean-Marc BUTTARD en qualité de secrétaire de la séance du Conseil communautaire du 02 juillet 2025.

En préambule des points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur François CHEMIN :

- Adresse ses remerciements à l'assemblée pour les marques d'affection témoignées à la suite du décès de sa maman,
- Adresse ses remerciements aux collectivités locales et différents services locaux, départementaux et nationaux mobilisés à la suite de la crue du Charmaix de ce 30 juin 2025.

Il salue l'aide apportée, la solidarité intercommunale et espère que des dispositifs d'aides pourront être mobilisés au bénéfice des professionnels durement impactés.

Monsieur Jean-Claude RAFFIN s'associe à ces remerciements et informe également des importants dégâts en altitude à Valfréjus.

#### **❖ Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 04 juin 2025**

Monsieur le Président de séance invite l'assemblée à délibérer afin d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 04 juin 2025.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 04 juin 2025.

#### **❖ Décisions prises par le Président depuis le Conseil communautaire du 04 juin 2025**

|             |                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>N°18</b> | Convention avec la société SPIE BATIGNOLLES pour refacturation des frais de déboisement du site des Glacières dans le cadre du projet d'aménagement d'un parking pour le personnel CO5<br><i>Recette : 33 435.00 euros.</i> |
| <b>N°19</b> | Création de deux sous-régies de recettes « culture et vie locale » dans le cadre de l'exploitation des salles de cinéma                                                                                                     |
| <b>N°20</b> | Attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif ORIS<br><i>Dépense : 11 465.19 euros.</i>                                                                                                                          |
| <b>N°21</b> | Modification de la régie mixte d'avances et de recettes « culture et vie locale »                                                                                                                                           |

### **2. STRATEGIE-DEVELOPPEMENT**

#### **❖ Point d'information sur les structures partenaires**

Compte tenu des multiples interactions entre la CCHMV et ces structures (conduite de projets d'investissement ou fonctionnement de la structure), de la présence de représentants élus de la CCHMV dans les instances de décision de ces structures et du financement de ces dernières par la CCHMV, **l'objectif est d'établir un point d'information lors de chaque séance du conseil communautaire.** Un point est fait par les élus concernés pour les structures suivantes :



### • Office de tourisme « Haute Maurienne Vanoise Tourisme »

Monsieur Yann CHABOISSIER fait un point à date sur les missions et activités de la structure.

- ⇒ Tendance de fréquentation été en hausse sur le territoire avec presque +2 points / été 2025
  - Valfréjus : +4.5% est la plus forte progression, Aussois avec un taux d'occupation moyen de 77.5% est la station la mieux remplie et Bessans avec -2 points est la station qui est le plus en recul (après des progressions très fortes les dernières années),
- ⇒ Ressources humaines, complexité pour cet été avec :
  - Responsable de site Valfréjus en arrêt de travail tout l'été,
  - Service événements en sous-effectif (arrêt maladie, départ, non-reconduction contrat...),
  - Les nouvelles recrues arrivent courant juillet,
- ⇒ Été bien lancé avec le Critérium qui a été une belle réussite,
- ⇒ Les réunions de début de saison dans chaque station s'enchainent,
- ⇒ Le bilan de l'hiver a été présenté en comité de suivi de DSP début juin,
- ⇒ Le nouvel outil de vente et de gestion de caisse a été déployé et est en service cet été,
- ⇒ L'office de tourisme a réalisé son bilan carbone cet hiver et les résultats seront présentés prochainement aux équipes,
- ⇒ Le CRM est en cours de déploiement et les nouveaux logiciels sont en cours d'installation.

### • CIAS Haute Maurienne Vanoise

Monsieur Jean-Marc BUTTARD dresse le compte-rendu de la séance du Conseil d'administration du 17 juin dernier :

- ⇒ Approbation du marché public « étude de l'offre d'accueils et de service petite enfance et parentalité sur le territoire de Haute Maurienne Vanoise »,
- ⇒ Points d'information sur les activités et actualités des services (CLAS, organisation du forum des métiers le 05 juin 2025, Pôle Enfance Jeunesse, Résidence autonomie, Cuisine centrale),
- ⇒ Validation des règlements intérieurs accueils Enfance et Jeunesse / année 2025/2026 / accueils périscolaire et extrascolaire,
- ⇒ Validation des grilles tarifaires des différents accueils à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025,
- ⇒ Ressources humaines :
  - Création d'emplois permanents et non permanents en lien avec l'année scolaire 2025/2026 et l'activité du Pôle Cuisine centrale,
  - Mise à disposition d'agents entre la commune de Modane et le CIAS HMV,
  - Evolution du RIFSEEP.

Monsieur Stéphane BOYER déplore l'absence de transports entre Aussois et les accueils enfance de Val-Cenis Sollières et La Norma (arrêt potentiel à Villarodin-Bourget pour se « raccrocher » au bus qui dessert l'accueil de loisirs de la Norma depuis le bas de vallée).

### • Syndicat du Pays de Maurienne

Monsieur Jean-Claude RAFFIN fait un point à date sur les missions et activités de la structure.

*SCoT Maurienne*

- Avis favorable à l'unanimité de la part du Comité de massif des Alpes le 11 juin 2025,
- En attente du délibéré de la Cour Administrative d'Appel de Lyon s'agissant du jugement du Tribunal Administratif de Grenoble qui annulait totalement le SCoT en mai 2023. Annulation partielle projetée ?

*Mission Opérationnelle Transfrontalière*

- Le SPM est adhérent de l'association ainsi que le Département de la Savoie,
- Tenue de l'assemblée générale de l'association à Aussois ces 1<sup>er</sup>/02 juillet 2025 avec programmation de temps forts et visites sur le territoire malgré les intempéries.
  - Projet AMBENIS : un tourisme durable partagé entre les deux versants,
  - Projet VIALPS : une itinérance cyclo-transfrontalière au cœur des Alpes,
  - Projet TransIT : pour un tourisme culturel durable,
  - Inauguration de la navette transfrontalière du Mont-Cenis.

Monsieur Stéphane BOYER souligne l'importance de cette collaboration transfrontalière au niveau des communes plus qu'au niveau des régions.



## ❖ Missions de la CCHMV

### • Habitat – Dispositifs ORIL et ORIS

#### Opération de Réhabilitation de l'Immobilier pour les Saisonniers (ORIS)

##### - A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025

##### o Acte d'engagement CCHMV / propriétaire de logement éligible

Madame Danielle FLANDIN, Responsable du Pôle Habitat Immobilier de loisir, expose à l'assemblée que dans le cadre des missions menées par la CCHMV en matière d'habitat et d'immobilier de loisir, des actions concernent le logement des travailleurs saisonniers.

Elle rappelle la délibération du Conseil communautaire du 05 juin 2024 actant la mise en œuvre du dispositif ORIS. A ce jour, compte tenu de la volonté de la CCHMV de conforter le travail sur la problématique du logement des travailleurs saisonniers, il est proposé de compléter le dispositif existant en adaptant l'outil et en le faisant évoluer.

Tous les éléments du dispositif en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 sont repris dans un acte d'engagement à signer entre la CCHMV et le propriétaire de logement éligible.

##### **Le Conseil communautaire,**

**Vu** l'exposé de Madame Danielle FLANDIN,

**Vu** le projet d'évolution du dispositif d'Opération de Réhabilitation de l'Immobilier pour les Saisonniers (ORIS) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025,

**Vu** le projet d'acte d'engagement CCHMV / propriétaire de logement éligible,

##### **Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Rapporte** la délibération n°2024-67 du 05 juin 2024 ;
- **Approuve** le projet d'Opération de Réhabilitation de l'Immobilier pour les Saisonniers (ORIS) à valoir sur l'ensemble du territoire de Haute Maurienne Vanoise à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 ;
- **Approuve** les termes du projet d'acte d'engagement à conclure avec les propriétaires de logements éligibles ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à conclure et signer au fil de l'eau les actes d'engagement avec les propriétaires de logements éligibles.

#### Opération de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisir (ORIL)

##### - A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025

##### o Participation financière de la CCHMV

##### o Convention de partenariat CCHMV / communes volontaires

Madame Danielle FLANDIN expose à l'assemblée que dans le cadre des missions menées par la CCHMV en matière d'habitat et d'immobilier de loisir, des actions concernent la rénovation qualitative des logements touristiques à travers notamment l'accompagnement des ORIL dans les communes volontaires.

Elle rappelle le dispositif d'ORIL en vigueur porté par la commune d'Aussois (critères d'éligibilité, contreparties, conditions de subvention, déroulement de la procédure) et propose que ce dispositif soit étendu à toutes les communes volontaires du territoire.

Dans ces conditions, il est proposé une participation financière de la CCHMV au bénéfice du propriétaire du logement éligible en complément de l'aide versée par les communes volontaires du territoire dans le cadre de l'ORIL.

Madame FLANDIN présente les modalités relatives à la participation financière de la CCHMV.

##### **Le Conseil communautaire,**

**Vu** l'exposé de Madame Danielle FLANDIN,

**Vu** le projet d'évolution du dispositif d'Opération de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisir (ORIL) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 ;

**Vu** le projet d'acte d'engagement à conclure entre la CCHMV, la commune volontaire et le propriétaire du logement éligible,

**Vu** le projet de convention de partenariat à conclure entre la CCHMV et les communes volontaires du territoire,

##### **Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Rapporte** la délibération n°2024-66 du 05 juin 2024 ;
- **Approuve** le projet d'Opération de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisir (ORIL) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 ;
- **Approuve** le principe d'une participation financière de la CCHMV au bénéfice des propriétaires de logements éligibles dans le cadre de l'ORIL portée par les communes volontaires du territoire ;
- **Approuve** les termes du projet d'acte d'engagement à conclure avec les communes volontaires et les propriétaires de logements éligibles ;



- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à conclure et signer au fil de l'eau les actes d'engagement avec les communes volontaires et propriétaires de logements éligibles ;
- **Approuve** les termes du projet de convention de partenariat à intervenir entre la CCHMV et les communes volontaires du territoire ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à conclure et signer au fil de l'eau les conventions de partenariat avec les communes volontaires.

- **Attractivité du territoire**

Madame Nathalie FURBEYRE, Vice-présidente, présente à l'assemblée deux projets portés par la CCHMV.

- Le concept « Amoureux d'ici » dans la continuité de la présentation ce même jour au bureau exécutif de la CCHMV,
- La production d'un film documentaire sur la Haute Maurienne Vanoise.

Après échanges et débats, il est convenu que les services reviennent vers l'assemblée s'agissant de points à préciser et conforter sur ces deux actions dont le lancement est validé (définition aboutie du concept, logo associé au concept, résultats/objectifs attendus du film, droits d'auteur du film, confortement de l'activité hivernale dans le film ...).

- ❖ **Compétence eau potable et assainissement**

- **Point d'information**

Monsieur François CHEMIN, Vice-président, rappelle que ce point a fait l'objet d'échanges et d'un point d'étape lors de la séance du bureau exécutif de la CCHMV le 18 juin dernier.

Il présente à l'assemblée le document diffusé en bureau le 18 juin dernier s'agissant du transfert des compétences eau et assainissement.

Compte tenu du rendu des études menées jusqu'à présent par la CCHMV ainsi que de l'évolution législative qui acte que ces transferts ne sont désormais plus obligatoires et redonne de la liberté à la CCHMV et à ses communes membres, Monsieur le Vice-président, propose de programmer des échanges à l'automne prochain s'agissant des possibilités de mutualisation des services opérationnels compte tenu de la complexification des missions sur le plan administratif ou technique.

Un tour de table est réalisé permettant aux représentants des différentes communes de s'exprimer sur la « répartition » de ces compétences entre les communes et la CCHMV et sur les perspectives de mutualisations.

A l'issue de cet échange, Monsieur le Vice-président sollicite les communes pour un retour écrit de la part des 10 communes du territoire.

- ❖ **Projet de Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Pays de Maurienne**

- **Avis de la CCHMV en qualité de personne publique associée**

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président et Vice-président du Syndicat du Pays de Maurienne en charge du SCoT Maurienne, expose à l'assemblée que le Syndicat du Pays de Maurienne, lors de la séance du Comité syndical du 29 avril dernier, a approuvé le bilan de la concertation mise en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration du schéma et à arrêter le projet de SCoT du Pays de Maurienne.

Monsieur le Vice-président rappelle que les collectivités locales considérées comme personnes publiques associées, et pouvant donc donner un avis sur le projet de SCoT, sont les seuls membres de la structure qui porte le SCoT. Dans le cas du Syndicat du Pays de Maurienne (SPM), il s'agit donc uniquement des 5 EPCI de la vallée.

Il expose que le projet de SCoT a été transmis le 5 mai dernier pour avis aux 5 EPCI de la vallée et que les communes pourront, lors de l'enquête publique, déposer un avis en direct.

S'agissant de la forme de l'avis de la CCHMV, le Conseil communautaire est invité à délibérer et à transmettre la délibération dans un délai de 3 mois.

Le SCoT arrêté, accompagné des avis reçus, sera soumis ensuite à enquête publique. L'approbation définitive du SCoT par le comité syndical du SPM est envisagé en décembre 2025 ou janvier 2026.

Monsieur le Vice-président présente à l'assemblée :

- La délibération du SPM en date du 29 avril 2025,
- Le document de synthèse du projet de SCoT élaboré par le SPM et présenté aux différents EPCI de la vallée.

Il rappelle que ces documents ont été adressés aux conseillers communautaires en amont de la séance du conseil communautaire.

Il rappelle que le projet de SCoT se compose de 3 documents conformément à l'article L141-2 du Code de l'Urbanisme :



- Un projet d'aménagement stratégique (PAS),
  - Un document d'orientations et d'objectifs (DOO) comprenant notamment un document d'aménagement artisanal commercial et logistique (DAACL).
- Ce DOO traduit les orientations du projet d'aménagement stratégique (PAS) en définissant des objectifs et des orientations. Le projet de DOO est structuré autour de 3 axes :
- ✓ Axe 1 : Renforcer l'attractivité et la qualité du cadre de vie,
  - ✓ Axe 2 : Adapter les équipements, les services et le fonctionnement du territoire,
  - ✓ Axe 3 : Poursuivre et amplifier les transitions environnementales et réduire la consommation foncière.
- Des annexes comprenant notamment le diagnostic du territoire, l'évaluation environnementale, la justification des choix retenus, l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des 10 années précédant le projet de schéma et la justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le document d'orientations et d'objectifs.

### **Le Conseil communautaire,**

**Vu** l'exposé de Monsieur le Vice-président,

**Vu** le projet de SCoT du Pays de Maurienne,

**Après en avoir délibéré par 22 voix POUR et 03 ABSTENTIONS (Pierre VALLERIX, Christian SIMON et Erica SANDFORD) :**

- **Emet** un avis favorable sur le projet de SCoT du Pays de Maurienne ;
- **Souhaite** mettre en évidence les points suivants :
  - ✓ Réfléchir dès à présent aux modalités de gouvernance politique et opérationnelle s'agissant du suivi du schéma (veille réglementaire, modifications, compatibilité avec les documents d'urbanisme des communes, relations avec les services de l'Etat, répartition entre les collectivités des surfaces de foncier non affectées à ce jour ...) ;
  - ✓ Mettre davantage l'accent sur l'aspect transfrontalier France-Italie s'agissant des thématiques développement économique, vie en territoire de montagne, transitions environnementales, mobilité en matière d'accès au territoire de Haute Maurienne Vanoise ainsi qu'à l'Italie ;
  - ✓ Mettre davantage l'accent en matière d'hébergement sur l'hôtellerie de plein air.

Par ailleurs, **interrogation** de la part de Monsieur Pierre VALLERIX sur l'absence de potentielles extensions/créations de zones commerciales sur le bas de la vallée de la Maurienne en lien avec la progression de la population dans ces territoires.

## **3. ADMINISTRATION GENERALE**

### **❖ Affaires juridiques**

#### **• Conventions – contrats**

##### **○ Chantier Lyon – Turin**

### **Occupations temporaires et autorisation de survol pour la bande transporteuse dans le Pôle industriel du Fréjus**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le protocole d'accord conclu entre la CCHMV et la société TELT s'agissant de la validation du démarrage anticipé des travaux de la bande transporteuse prévue dans le Pôle industriel du Fréjus (délibération lors de la séance du conseil communautaire du 07 mai 2025).

L'assemblée est désormais invitée à autoriser Monsieur le Président, ès-qualités, à conclure une convention entre la CCHMV et la société TELT s'agissant de l'autorisation à donner à la société TELT dans le cadre des occupations temporaires et autorisation de survol dans le Pôle industriel du Fréjus dans le cadre de la mise en place de la bande transporteuse.

Après large point d'étape des échanges en cours sur les différentes thématiques relatives aux chantiers du Lyon-Turin se déroulant sur le territoire et des réponses obtenues ou à recevoir à la suite de sollicitations de la CCHMV, **le Conseil communautaire** décide, à l'unanimité, de reporter ce point inscrit à l'ordre du jour de la séance.

Monsieur Jean-Marc BUTTARD estime par ailleurs que l'action de la CCHMV, s'agissant des différentes thématiques concernées par ce chantier, est peu soutenue par les autres EPCI de la vallée.

### **Interventions de la CCHMV dans le cadre des chantiers**

#### **- Convention CCHMV / société TELT**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que sur le territoire de la CCHMV, les chantiers du Lyon-Turin ont des répercussions sur les missions de la CCHMV dans le cadre de l'exercice de ses compétences propres



et pour ses infrastructures, à l'image de la zone d'activité économique localisée à Modane et dénommée « Pôle industriel du Fréjus ».

Dans ce cadre, la CCHMV et la société TELT, maître d'ouvrage des chantiers, se sont rapprochées afin de formaliser leurs engagements réciproques dans un projet de convention et d'organiser ensemble la mise en œuvre de ces chantiers.

**Le Conseil communautaire,**

**Vu** l'exposé de Monsieur le Président,

**Vu** le projet de convention à conclure entre la société TELT et la CCHMV,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à conclure et signer ladite convention entre la société TELT et la CCHMV.

❖ **Ressources humaines**

• **Création emploi permanent à temps complet de Rédacteur**

- **Gestionnaire carrière et paie – Services ressources humaines / Pôle Ressources**

Monsieur Jean-Claude RAFFIN rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la CCHMV.

❖ **Gestionnaire carrière et paie – Services ressources humaines / Pôle Ressources**

La gestionnaire carrière et paie, grade d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, a été déclarée admise sur la liste d'aptitude d'accès au grade de Rédacteur au titre de la *promotion interne pour l'année 2025* organisée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

Missions :

- Assurer la gestion de la carrière des agents
- Suivre la maladie et les absences
- Gérer les rémunérations
- Administrer l'action sociale
- Participer au processus de recrutement
- Effectuer le suivi des instances
- Contribuer à la mise en place de la stratégie et au développement du service des Ressources humaines

Compte tenu des missions et du niveau de responsabilité de l'agent, l'assemblée est invitée à délibérer afin de créer à compter du 02 juillet 2025, au tableau des effectifs permanents, un emploi permanent à temps complet de Rédacteur pour exercer notamment la fonction suivante : Gestionnaire carrière et paie.

**Le Conseil communautaire,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Décide** la création, à compter du 02 juillet 2025, au tableau des effectifs permanents de la CCHMV, d'un emploi permanent à temps complet de Rédacteur pour exercer notamment la fonction de Gestionnaire carrière et paie ;
- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget principal 2025 de la CCHMV aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- **Approuve** le tableau des effectifs permanents de la CCHMV.

Fait à Modane, le 15 juillet 2025

Le secrétaire de séance  
Jean-Marc BUTTARD



Le Président de séance  
Christian SIMON

